

# Irelp

## **Institut de Recherches et d'Etudes de la Libre Pensée**

Gestionnaire de la Bibliothèque de « Entraide et Solidarité »

204 rue du Château des Rentiers 75013 PARIS

[irelp@laposte.net](mailto:irelp@laposte.net)

### **Le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Commune de Paris a commencé !**

Vendredi 12 et samedi 13 mars, aurait dû avoir lieu le colloque de l'IRELPA pour le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Commune de Paris.

D'obscures raisons sanitaires (les mêmes raisons qui ferment les universités mais ouvrent les classes prépas, qui ferment les musées mais ouvrent les métros) nous l'interdisent.

L'annonce du colloque affirmait " *La Garde nationale affirme son droit absolu de nommer tous ses chefs et de les révoquer dès qu'ils auront perdu la confiance de leurs mandants* " (13 mars 1871, proclamation du Comité central de la Fédération de la Garde nationale).

*Par cette déclaration, la future Commune de Paris entrait en scène et portait un coup mortel au vieux monde. »*

Pas de colloque ?

Et bien, non ! Il y aura un colloque mais pas sous cette forme !

Comme dit joliment Françoise Basire des Amis de la Commune de Paris « ce n'est pas un virus qui tuera la Commune ! »

Vous verrez sur notre site une rubrique La Commune avec la présentation du colloque par Sylvie Brodziak, Professeure des Universités, le message de la Fédération nationale de la Libre Pensée, le message des Amies et Amis de la Commune de Paris (1871).

Nous allons déposer sur le site de l'IRELPA les communications et les messages au fil de leur arrivée.

Vous verrez deux liens fort utiles : l'inventaire de la sous-série GR 8 J (Conseils de guerre et condamnés de la Commune de Paris) consultable ici : [https://web.archive.org/web/20161207185144if\\_/http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/sites/default/files/SHDGR8J\\_IR\\_AOUT2016.pdf](https://web.archive.org/web/20161207185144if_/http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/sites/default/files/SHDGR8J_IR_AOUT2016.pdf) et le « Journal Officiel de la Commune de Paris » <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb328020909/date1871>.

Nous éditerons pour le mois d'août les « Actes » du « Colloque qui ne devait pas avoir lieu » (conditions de souscription ici), ouvrage qui contiendra un certain nombre d'annexes au colloque à proprement parler.

Le 3 avril, anniversaire du décret de séparation des Eglises et de l'Etat, nous déposerons une gerbe au Mur des Fédérés. Attention ! Nous ne pourrons pas être

plus de six (le Bureau de l'IRELP) une présence surnuméraire créerait des grosses difficultés ! La cérémonie sera filmée et mise en ligne.

A un jour que nous ignorons pour le moment, pendant l'anniversaire de la Semaine sanglante, nous participerons au rassemblement devant l'ancienne caserne Lobeau organisé par la Fédération nationale de la Libre Pensée

Sur son propre plan, l'IRELP participera à ou organisera diverses initiatives (articles, conférences etc) ; vous en serez informés

Il soutient ou participera aux initiatives de la Fédération nationale de la Libre Pensée et de ses Fédérations.

Par principe, il approuve et soutient toute initiative visant à défendre l'histoire de la Commune de Paris, à commencer par celles de l'Association des Amies et Amis de la Commune de Paris (1871).

Parce que nous entendons défendre l'histoire de la Commune, nous ne pouvons qu'exprimer nos plus vives réserves quant à l'attitude de la Mairie de Paris, refusant que le nom « Commune de Paris » soit attribué à une station de métro et votant l'inscription du Sacré-Cœur au titre des Monuments Historiques.

**Vive la Commune de Paris !**

Paris, le 10 mars 2021